

CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

STRATEGIE ISEF

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION INFORMATION, SENSIBILISATION, EDUCATION ET FORMATION N°2 DU 11/01/16

Salle des fêtes, Gémenos, 9h00-16h30



OBJET DE LA REUNION Structuration de la mise en œuvre de la stratégie d'information, sensibilisation, éducation et formation du bassin versant de l'Huveaune notamment au travers des actions-cadre phase 1

Participants 71 participants - *Cf. liste en fin de document*

Ordre du Jour suivi

- ▶ Accueil des participants autour d'un café-thé
- ▶ **Mot d'accueil par Richard Mengin**, 1er adjoint au Maire de Gémenos
- ▶ **Introduction par Monique Ravel**, élue SIBVH référente pour la stratégie ISEF
- ▶ **Point général sur le Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et la stratégie ISEF**, par Estelle Fleury et Gaëlle Le Bloa (agence Géo
- ▶ **Réponses aux questionnements des acteurs**
- ▶ **Ateliers** : trois ateliers de co-construction autour des actions-cadres (matin) et quatre ateliers tournants (après-midi)
- ▶ **Restitution et perspectives**



Suivez l'actualité du Contrat de Rivière et aux actions associées sur la page Facebook **Agir ensemble pour le bassin versant de l'Huveaune**



Accueil - introduction de la journée

Richard Mengin, 1^{er} adjoint, accompagné de Jean-Paul Ulivieri (adjoint aux travaux et bâtiments) et Christian Marlo (adjoint à l'environnement), excuse M. le Maire de Gémenos de ne pouvoir être présent. Il accueille les participants au nom de la Ville de Gémenos qui, rappelle-t-il est signataire du Contrat de Rivière et engagée dans la gestion concertée autour de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune.

Monique Ravel, adjointe au Maire de Roquevaire, élue référente du SIBVH pour la stratégie ISEF, rappelle le contexte de la co-construction de cette dimension sociétale du Contrat de Rivière. La stratégie ISEF permet d'aller au-delà des actions techniques (études et travaux) du Contrat de Rivière. Ses actions contribuent à l'atteinte des objectifs techniques fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Le SIBVH a souhaité que cette dimension soit contruite avec les acteurs du territoire car c'est en s'appuyant sur les ressources du territoire, en développant les partenariats et modes de fonctionnement que ces actions ISEF seront intégrées et efficaces. Une première commission ISEF s'est déroulée le 12 février 2015, accueillie par la Ville de Marseille. Les travaux de cette commission et les éléments de diagnostic ont permis de définir une première feuille de route pour la phase 1 du Contrat. Il était important d'intégrer dès le démarrage du Contrat de Rivière des actions concernant cet enjeu central pour un territoire anthropisé comme celui du bassin versant de l'Huveaune. Certaines actions ISEF du Contrat restent toutefois à enrichir, voire même à structurer avec les acteurs du territoire (notamment les 4 actions-cadre).

Cette seconde commission ISEF s'organise dans cet optique, après la signature du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, le 28 octobre 2015 à Aubagne.

Les commissions permettent de réunir régulièrement les acteurs de l'ensemble du territoire et de pérenniser la gestion concertée et durable de l'eau sur le bassin versant. L'enjeu de cette commission est bien celui d'une mise en cohérence, de coordination et de co-construction des actions.

I/ Point général sur le Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune et la stratégie ISEF

Après trois années de construction collective
 Plus de 200 acteurs impliqués
 Près de 18 millions d'euros d'ici fin 2017
 Phase 1 : 63 actions dont 14 actions ISEF
 Un court film produit par le SIBVH
 200 plants parrainés par les participants et plantés par Unis
 Cité et la ville d'Aubagne

➡ Feu vert pour réalisation des actions



Le périmètre du Contrat de Rivière et donc de la gestion concertée s'étend sur 27 communes. Il s'agit du périmètre établi par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).



De nombreuses actions d'information, sensibilisation sont déjà menées de manière éparse sur le territoire, la stratégie ISEF vise à déployer ces actions sur l'ensemble du bassin versant et à les mettre en cohérence avec les enjeux du Contrat de Rivière.



La démarche Contrat de Rivière se formalise par la mise en œuvre d'un programme d'actions volontaire et multithématique sur 6 ans avec un volet études et état des lieux important en phase 1 et des travaux et gestion découlant des études réalisées précédemment, en phase 2.

Ce programme d'actions s'articule autour de 5 grands enjeux pour le territoire. La stratégie ISEF doit donc se construire autour de tous ces enjeux pour être la plus adaptée possible, et accompagner le programme d'actions « techniques » du Contrat.



La stratégie ISEF permet d'apporter un filtre, un regard pour **développer l'aspect sociétal de la question de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune**. Un autre angle de vue.

Celle-ci vise notamment à identifier la façon dont faire évoluer les pratiques pour atteindre les objectifs du Contrat de Rivière.

L'objectif de cette stratégie est de définir une feuille de route cohérente, partagée et structurée. Adaptée au contexte du territoire, elle s'appuie notamment sur l'apport des sciences sociales (sciences de l'éducation, communication, psychologie, etc.)

Aussi, le SIBVH a choisi d'être accompagné par des professionnels de l'éducation à l'eau et de la médiation environnement pour élaborer cette stratégie. Cette mission a été confiée à l'agence Génopé et la Maison régionale de l'Eau jusqu'en juin 2016.

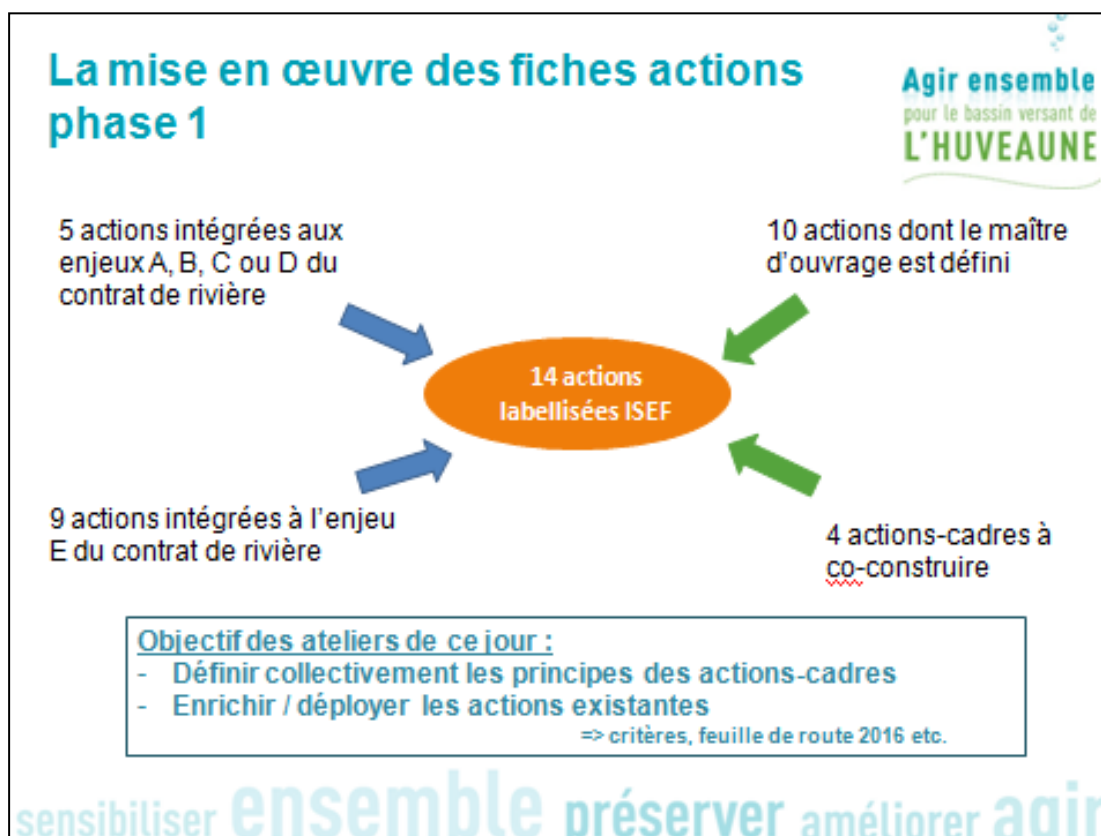
La première commission ISEF a permis de travailler sur les publics et la manière dont il est opportun d'intervenir avec ceux-ci.

A la suite de cette première commission, des axes stratégiques ont été travaillés et validés avec le comité technique de suivi de la stratégie ISEF. Ces axes sont comparables à l'ossature de la stratégie. Pour chaque axe, des objectifs opérationnels sont déclinés.

Le tableau des axes stratégiques et objectifs opérationnels est affiché lors de cette commission ISEF 2 à différents endroits de la salle. Les acteurs présents sont invités, s'ils le souhaitent, à s'exprimer sur ces axes en y posant des « post-it » mis à leur disposition.



En parallèle à la définition des axes stratégiques, le SIBVH et le comité de suivi technique ont travaillé à l'identification d'actions ISEF à intégrer en phase 1 du Contrat de Rivière. Il s'agit à la fois d'actions « mûres » techniquement dont les maîtres d'ouvrage sont identifiés et des « actions-cadre » ou « actions-mère » qui nécessitent un déploiement et une co-construction avec les maîtres d'ouvrage et intervenants potentiels.



III/ Questionnements des acteurs

Avant de démarrer les ateliers, il est proposé aux acteurs de formuler leurs questions.

Maryange Tellez, chargée d'animation pour l'association des entrepreneurs de la Vallée de l'Huveaune souhaite savoir si les entreprises et les associations d'entreprises ont été consultées lors du diagnostic ISEF. Si ce n'est pas le cas, il pourrait être intéressant de le faire.

Les associations d'entreprises ont été consultées ainsi que la CCIMP et les collectivités dans le cadre du diagnostic ISEF. Néanmoins l'accompagnement des entreprises est prévu spécifiquement dans le cadre des « actions collectives entreprises » inscrites aux Contrats de Rivière (A-1-9 et A-1-10 et de Baie, en partenariat notamment avec les collectivités concernées (Métropole-territoire MPM et PAE), l'Agence de l'Eau, la CCIMP et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région. Les modalités de mise en œuvre de ces actions sont en cours de mise en place. Un volet « communication-accompagnement » est prévu.

De plus, en déclinaison du Comité de Rivière il existe une commission « entreprises et industries » traitant spécifiquement de cette question. Cette commission s'était réunie en janvier 2015 (compte-rendu sur le site web du SIBVH). Celle-ci sera mobilisée à nouveau en fonction de la mise en œuvre des « actions collectives entreprises ».

Isabelle Poitou, directrice de l'association Mer-Terre se questionne quant à la possibilité d'inscrire une action dans le cadre du Contrat de Rivière dans la mesure où si celui-ci a été bouclé en octobre.

Le Contrat de Rivière, même signé, permet dans le cadre de sa mise en œuvre, l'émergence d'autres actions. La démarche permet une « intégration » des projets en cours de construction, et une lisibilité de l'ensemble des actions sur le territoire. La thématique macro-déchets est extrêmement importante et complexe sur le bassin versant, il est donc nécessaire de travailler sur ce sujet. Une action du Contrat de Rivière concernant la mise en place d'une gestion concertée des macro-déchets et d'une commission spécifique est à ce titre inscrite au Contrat de Rivière. Celle-ci reste à être déclinée et à construire avec les acteurs.



La commission ISEF, un moment de partage et de rencontres

III/ Compte-rendu des ateliers

Deux séries d'ateliers ont été proposées lors de la commission ISEF n°2. Ils sont conduits par des animateurs pour garantir le partage de la parole et favoriser les échanges et ce, dans le souci d'une production collective pragmatique. Les acteurs participants aux ateliers sont invités à profiter du travail en petit groupe pour s'exprimer librement sur leurs attentes et leurs ressentis ainsi que sur leurs propositions.

Objectif général des ateliers : Définir collectivement des propositions de principes de mise en œuvre opérationnelle des actions-cadres ISEF inscrites en phase 1 du Contrat de Rivière : comment enrichir ou déployer les actions en cohérence et quel fonctionnement envisager.

De 10h00 à 12h30 : Trois ateliers de co-construction autour des actions-cadres inscrites en phase 1

A – Rencontres de l'Huveaune : animé par Karine Viciano (MRE) et Roxane Roy (SIBVH)

B – Éducation des jeunes/scolaires : animé par Gaëlle Le Bloa (Génope) et Estelle Fleury (SIBVH)

C – Intervention des citoyens : animé par Catherine Nicolas (MRE) et Georges Choley (SIBVH)

De 14h00 à 16h00 : Quatre ateliers – 2 séries de chaque atelier (2 ateliers pour chaque participant)

D – PAPI/Culture du risque inondation (action-cadre) : Gaëlle Le Bloa (Génope) – starter : Maison Régionale de l'Eau et SIBVH

E – Fêtes de l'Huveaune : Karine Viciano (MRE) – starter : collectif associations Huveaune et commune de Roquevaire

F – Macro-déchets : Roxane Roy (SIBVH) – starter : CPIE Côte provençale et la commune d'Aubagne

G – Cheminement/valorisation des berges : Estelle Fleury (SIBVH) – starter : Amis de l'Huveaune et Bouches-du-Rhône Tourisme

Remarques préalables :

- ▶ Les éléments indiqués dans le présent compte-rendu des ateliers représentent une synthèse des discussions du 11 janvier 2016, les propositions seront ensuite examinées par le comité de suivi de la stratégie ISEF et les partenaires concernés par les propositions, certaines propositions devant mener à des décisions.
- ▶ Les fiches remplies par les participants aux ateliers du matin sont consultables à partir du lien suivant : <http://www.syndicat-huveaune.fr/isef-annexe-comm2/>



ATELIER A : LES RENCONTRES DU BASSIN DE L'HUVEAUNE – FICHE- ACTION E 3.3 DU CONTRAT DE RIVIERE

Animateur : Karine Viciano – Maison Régionale de l'Eau

Garant du sens, synthétiseur : Roxane ROY - SIBVH

Contexte : Faire connaître les richesses que constituent l'eau et les milieux aquatiques aux usagers du territoire, leur présenter les problématiques et leviers pour faire évoluer la qualité du milieu, sont des dimensions essentielles pour tourner le regard de chacun vers cette ressource et faire évoluer les comportements. Ces rencontres thématiques avec le bassin versant de l'Huveaune peuvent s'opérer de différentes manières : petits déjeuners d'entreprises à l'initiative d'associations de zones d'activités, réunions échange-débat avec les riverains et habitants initiées par les CIQ, découvertes sur site (balades organisées par les associations pour les habitants), visites de stations d'épuration, conférences, etc.

Retour synthétique sur le diagnostic :

Le diagnostic territorial a permis de recenser de nombreuses actions déjà existantes qui entrent dans ce cadre. Le Festiv'Alpha de l'association Alpha, les « jeudis du savoir » du CIQ de La Capelette, la semaine écocitoyenne soutenue par la mairie de Roquevaire ou encore le dispositif Eau'yez citoyens de la Maison Régionale de l'Eau sont quelques exemples de la quinzaine d'actions recensées développées par les acteurs du territoire en adéquation avec cette fiche action cadre.

Critères proposés par le SIBVH et le comité de suivi ISEF (base d'échanges, ces derniers pourront évoluer suite aux échanges de l'atelier) :

- Public prioritaire : entreprises, agriculteurs, riverains, professionnels de l'aménagement
- Couverture géographique : tout le bassin versant touché
- Thématiques abordées : 5 enjeux du Contrat de Rivière
- Présentation technique des enjeux du Contrat de Rivière lors de la rencontre
- Présentation d'actions concrètes à réaliser : quel changement attendu et comment le réaliser ?
- Prolongements : diffusion de plaquette, implication d'autres publics...
- Médiatisation de l'opération : presse, radio, télévision, web, journal interne (bulletin municipal, communication d'entreprise...)

Les principales questions posées :

- Quelles opérations mises en œuvre à ce jour ou en projet peuvent répondre à cette action cadre ?
- Comment les faire évoluer pour répondre aux enjeux et critères du Contrat de Rivière de l'Huveaune ?
- Comment proposer un programme global sur l'ensemble du territoire du bassin versant ?
- Comment agir (action collective, synergie d'actions individuelles...) pour amplifier l'impact de ces opérations ?
- Comment favoriser un langage commun sur les enjeux du Contrat de Rivière ?

Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune – commission ISEF n°2 du 11 janvier 2016 - compte-rendu 9

- Quels publics prioritaires et comment les toucher, quelles méthodes utiliser ?
- Quels liens avec les acteurs du territoire pour amplifier l'action (offices du tourisme, acteurs relais...) ?
- Quels outils de communication pour renforcer les messages et favoriser l'identité bassin versant (programme commun, plaquette d'information, kakemonos, réseau social type Facebook...) ?
- Quelle coordination envisagée pour le suivi des opérations ?
- Qui serait susceptible de financer ce type d'actions ? Comment aller chercher des financements ?
- Quels objectifs se fixer pour l'année 2016 ?

RELEVÉ DE PROPOSITIONS :

Évolution des critères proposée :

Les critères validés en comité de suivi ISEF n'ont pas fait l'objet de demande de modification. Le critère géographique semble particulièrement important, notamment pour l'Agence de l'eau.

Concernant la cible « professionnels de l'aménagement », outre les besoins de mise en réseau et de formations, il semblerait que le format des rencontres ne soit pas la seule modalité pour permettre la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets d'aménagement.

Pourraient être intéressantes, pour sensibiliser la cible BTP / aménageurs :

- La réalisation de plaquettes d'informations à transmettre par les services urbanisme aux aménageurs (cette solution semble privilégiée)
- La formation directe des services urbanisme à ces problématiques.

Le critère d'évaluation de l'action, de son taux d'impact par rapport aux moyens mis en œuvre (technique, organisationnel, financier) pour la réaliser a été discuté, de même que le critère financier. Le débat ne s'est pas étendu sur la question.

Mode d'organisation proposé :

- **Une diversité d'opérations en fonction des publics ciblés :** Les actions de rencontre existantes ou pressenties sont nombreuses sur le territoire (20 fiches présentées) et portées par diverses associations ou acteurs du milieu. Les porteurs d'actions de rencontre sont à différents stades de réflexion et d'organisation.

Il est apparu que **les acteurs visant les entreprises** étaient les mieux structurés en réseau et les plus avancés dans les programmations d'organisation de rencontres avec les industriels et artisans du territoire. Le service économie du territoire d'Aubagne et de l'Etoile est apparu comme l'interlocuteur légitime pour fédérer des actions concertées à destination des entreprises sur son territoire.

Concernant les riverains, de nombreuses actions les ciblent mais un manque de concertation entre les porteurs d'actions est constaté. Le Collectif d'Associations Huveaune, regroupant 14 associations du bassin versant est en place et se propose de contribuer à la coordination, néanmoins toutes les associations ne souhaitent pas intégrer le collectif.

Il n'y a donc pas de consensus sur l'acteur légitime à coordonner ces actions.

Concernant la cible agricole, on sait que des opérations existent mais elles n'ont pas été évoquées les porteurs d'actions n'étant pas présents à cet atelier. *[Remarque : le volet accompagnement des acteurs de l'agriculture est déjà clairement formalisé dans plusieurs actions du Contrat de Rivière, en cours de mises en place, et suivies dans le cadre de la commission agriculture].*

Il apparaît essentiel que des rencontres aient lieu entre les associations organisant des opérations correspondant à cette action cadre. Pour cela, une réunion des acteurs en groupe de travail thématique pour chaque cible pourrait être réalisée, tout en assurant une certaine transversalité entre les thématiques traitées et publics ciblés.

- **Une opération commune, pour la structuration des actions**

L'Agence de l'eau évoque la nécessité de mutualisation des demandes de subventions pour une instruction efficace des dossiers, et des demandes de financements « conséquents ».

La mise en œuvre d'actions coordonnées ne semble pas opérationnelle à ce stade des discussions, il sera nécessaire que les acteurs se rencontrent afin de structurer leurs actions sur le territoire.

En fonction des publics, les porteurs de rencontres sont à différents stades d'avancement et de structuration. Des rencontres d'acteurs en fonction des cibles vont être mises en œuvre mais un coordinateur global de l'action cadre doit vite être trouvé pour donner une cohérence globale à toutes les rencontres sur le territoire.

Besoins identifiés :

- **en outils communs** (matériel, outil de communication, outil pédagogique...) : lors de l'atelier il est apparu un fort besoin de développer les outils de communication, afin d'informer au mieux de la tenue des événements et de développer une synergie entre les porteurs d'actions.

Cela peut être fait de différentes manières :

- Communication sur le site du SIBVH
- Relais au niveau départemental, si la volonté de mettre en place un tel outil est partagée.
- Mise en place d'un agenda partagé, permettant aux acteurs œuvrant auprès d'un public cible

de trouver des partenaires menant des actions similaires (par un système de mots-clefs), afin de permettre une synergie dans les projets.

Remarque formulée : les associations/organismes peuvent se servir du site My Galoo, permettant de communiquer sur les événements de la structure.

- **en meilleure connaissance des acteurs porteurs d'actions entre eux** : lors de l'atelier il est apparu un fort besoin des acteurs de mieux s'identifier, se connaître, se contacter. La mise en ligne d'un annuaire des acteurs, permettant à chacun de se présenter a été retenue par l'ensemble.

Financements :

- Quels financeurs connus : financeurs « habituels », à savoir l'Agence de l'eau, le Département, la Région, les collectivités etc. selon leurs enveloppes budgétaires et critères spécifiques.
- Quels autres financeurs possibles : partenariat avec des entreprises du territoire / fonds de dotation. Pour les participants de l'atelier il ne semble pas y avoir de « black-listing » d'industries ou d'entreprises dont l'activité est considérée comme « nocive » pour l'environnement. Néanmoins aucun nom de partenaire financier industriel n'a été évoqué, la question est donc à creuser.

Feuille de route pour 2016 (calendrier proposé, prochaine rencontre,...)

Concernant la structuration des rencontres :

- Pour la cible entreprise, le service économie du territoire d'Aubagne et de l'Etoile (cf. contacts dans liste des participants) se propose d'organiser rapidement une réunion en 2016. Pour cela il est nécessaire de donner au service les informations sur ce qui est fait à destination des entreprises et les contacts des porteurs d'actions. Outre la mise en ligne des fiches opérations construites dans le cadre de l'atelier du 11 janvier 2016, les associations et structures œuvrant en ce sens sont invitées à témoigner de leurs actions et à s'organiser entre elles. Une information au SIBVH des perspectives de cette réunion est indispensable pour permettre une lisibilité globale de ce qui est entrepris ou pressenti dans le cadre de la fiche action.
- BTP / aménagement : favoriser la production d'une note à remettre aux professionnels de l'aménagement dans le cadre de nouveaux projets, à relayer pourquoi pas, par les services urbanisme des collectivités. Le manque d'acteurs œuvrant sur cette cible lors de l'atelier n'a pas permis de déterminer les modalités d'organisation de rencontres.
- Agriculture : Dans le cadre du Contrat de Rivière, un certain nombre de rencontres (individuelles ou collectives) vont avoir lieu auprès du public agricole. Il est donc important de se baser sur ce qui va être fait et de structurer les actions au moment de leur mise en œuvre.
- Pour la cible riverains : proposition d'une évolution et d'un renforcement des Fêtes de l'Huveaune, permettant d'élargir le champ des associations, pour faire la promotion des actions qui sont faites par les diverses structures et fédérer leurs actions. Cette évolution doit être portée par les membres du CAH dans le cadre de l'organisation des futures fêtes.
- Ne pas oublier les rencontres inter-acteurs et multi-thématiques. Quel rôle peut être joué par la commission ISEF ?

Remarques diverses formulées lors de l'atelier :

- Beaucoup d'opérations ont comme cible les riverains. Les entreprises sont également assez concernées par ces rencontres. Il ressort de l'analyse des projets que les agriculteurs, ainsi que les professionnels de l'aménagement sont assez peu touchés par ces rencontres. Ces données peuvent être biaisées par l'absence de représentant du monde agricole et du BTP lors de la tenue de l'atelier, et demandent à être « creusées », afin de combler ce manque de connaissances en termes de coordination et de rencontres de ces cibles.
- Un certain nombre d'actions sont réalisées sur plusieurs communes, souvent riveraines de l'Huveaune, néanmoins il semble de manière générale que les affluents soient peu traités.
- La thématique « ressource en eau » fait l'objet de peu de rencontres.
- On observe le prolongement de certaines actions par l'implication d'autres publics ou la distribution de supports d'informations, montrant que des outils existent déjà.
- La plupart des opérations ne font pas l'objet de médiatisation systématique.
- Un point technique sur le Contrat de Rivière est réalisé dans le cadre d'un certain nombre d'actions. Les besoins de formation (pour enrichir le message transmis aux participants) de certaines associations restent à identifier plus clairement. Il serait peut être nécessaire d'identifier les besoins?

Il ressort de l'atelier qu'un certain nombre de « rencontres » ont déjà lieu sur le bassin versant, beaucoup de projets existent également.

Il semble important de travailler sur les modes de communications sur les événements planifiés afin d'informer un plus grand nombre de personnes de leur tenue, pour ainsi toucher un plus large public. La mise en œuvre d'une plate-forme d'information départementale (ou quelle autre échelle pertinente ?) sur ces sujets pourrait sembler intéressante.



ATELIER B : ACTION EN DIRECTION DES JEUNES (DES SCOLAIRES) EN APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE – FICHE-ACTION E 3.4 DU CONTRAT DE RIVIERE

Animateur : Gaëlle Le Bloa – Agence Génopé

Garant du sens, synthétiseur : Estelle Fleury - SIBVH

Contexte : Agir en direction des jeunes générations permet de s'inscrire dans un changement de regard pérenne. Les actions d'éducation à l'environnement favorisent l'évolution des représentations, indispensable à tout changement de comportement. Toutefois, pour être efficace, cette action en direction des jeunes doit être inscrite dans des continuums éducatifs et dans une inscription territoriale cohérente. Le territoire semble déjà bien couvert par des actions éducatives à destination des jeunes. Plus de 30 actions (tous niveaux confondus) ont été comptabilisées dans le cadre de l'enquête réalisée fin 2014 en préalable à la stratégie ISEF. L'enjeu sera ici de coordonner et « d'enrichir » ces interventions pour démultiplier leurs impacts.

Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune – commission ISEF n°2 du 11 janvier 2016 - compte-rendu **13**

Retour synthétique sur le diagnostic :

Les principales actions proposées par les acteurs du territoire pour un public scolaire ont été recensées dans le cadre du diagnostic.

Ces actions sont déclinées pour des **primaires, collèges ou lycées** et s'orientent autour de nombreuses thématiques liées à l'environnement (eau, air, déchet, agriculture, forêt...).

Ces actions recouvrent des **animations pédagogiques sur 1 ou plusieurs jours**, mais aussi des **supports pédagogiques**.

Critères proposés par le SIBVH et comité technique de suivi ISEF :

Base d'échanges, ces derniers pouvant évoluer suite aux échanges de l'atelier

- Public prioritaire : élémentaires et collèges
- Fréquence d'intervention : suivi d'un même groupe d'enfants plusieurs fois (au moins 3 fois)
- Thématiques abordées : 5 enjeux CdR (pas que la rivière et les berges) (également liens entre grand cycle et petit cycle de l'eau)
- Sortie de terrain : 1 au minimum
- Prolongements : Lien avec les familles, les élus, les enseignants (formation, AEC)
- Restitution des travaux (engagement)
- Couverture géographique : tout le BV touché
- Identité bassin versant : favoriser le sentiment d'appartenance au territoire (jumelage entre classe (échanges entre amont-aval), espace internet commun pour présentation des projets, document pédagogique commun pour les jeunes)

Les principales questions posées :

- Comment faire évoluer les actions pour répondre aux enjeux et critères du Contrat de Rivière de l'Huveaune ?
- Comment agir (action collective, synergie d'actions individuelles...) pour amplifier l'impact de ces actions ?
- Quel besoin d'outils communs à créer (livret pédagogique, plaquette pour les jeunes...) ?
- Comment favoriser les liens vers les familles, les élus voire les enseignants ?
- Comment favoriser une action cohérente pour éviter les injonctions paradoxales ?
- Comment s'organiser pour le fonctionnement : une seule action collective portée par un acteur référent ? Mise en place de coordination autour de plusieurs actions différentes ? Plusieurs actions suite à un appel à projet ? Labellisation ?
- Qui serait susceptible de financer ce type d'actions ? Comment on s'organise pour aller chercher des financements pour cela ?
- Quelle feuille de route pour 2016 ? Comment permettre la continuité de certaines opérations déjà en cours depuis plusieurs années ?

RELEVÉ DE PROPOSITIONS

Évolution des critères proposée :

Les critères proposés ont dans l'ensemble été validés. La question du public prioritaire a été abordée notamment pour les opérations des jeunes hors scolaires. Sur Aubagne par exemple le péri et l'extra-scolaire peuvent être des orientations intéressantes au regard de la dynamique des acteurs et des projets.

Concernant les thématiques il est proposé d'enrichir la question des enjeux avec la possibilité d'aborder les notions de petit et grand cycle de l'eau en lien avec le bassin versant de l'Huveaune, le territoire du Parc national des Calanques et le Contrat de Baie (le littoral). Cette dimension mériterait un débat plus approfondi.

Mode d'organisation proposé :

- Une diversité d'opérations :
Déclinées par : associations et acteurs locaux
Sélectionnées par : appels à projet

Coordination - deux options (hors ou y compris recherche de financement):

- SIBVH en direct avec éventuels relais sur le territoire
- Prestation externe

Les acteurs font référence au Réseau Mer piloté par la Région (réseau informel lié à un événement puis structuré).

Les difficultés financières rencontrées par les associations d'EEDD sont à prendre en compte dans le montage imaginé.

Une coordination à l'échelle du bassin versant permet une cohérence d'actions et peut faciliter la levée de financements.

Besoins identifiés en outils communs (matériel, outil de communication, outil pédagogique...) :

- Mise en commun de l'état des connaissances, des outils + vulgarisation par blog, site web
- Maillage des acteurs et mutualisation des actions
- Formation des acteurs relais : enseignants, animateurs périscolaire
- Accessibilité / sites pédagogiques

Financements :

Une enveloppe de 150 000 € d'actions en direction des jeunes pour la phase 1 du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune est potentiellement mobilisable jusque fin 2017.

Il est rappelé qu'à cette somme ne correspond pas à un engagement formel de la part des financeurs. Chacun doit être sollicité de manière indépendante avec ses propres règles de financement (question de l'assiette de l'Agence de l'eau, qui s'engage à participer à ces actions dans le cadre de son engagement contractuel – page 9 du tome 3 du Contrat de Rivière).

La question des financements des actions doit être réfléchie pour chaque opération, voire pour le programme global : quels seraient les autres financeurs possibles (mécénat d'entreprises notamment) ?

La question de coordination financière est évoquée : le SIBVH paraît être l'acteur le mieux positionné **selon les participants à l'atelier.**

Pour la période 2016/2017 nous sommes en période de transition : il est important d'éviter les « coupures d'interventions » auprès des publics lors de cette période.

Feuille de route pour 2016 (calendrier proposé, prochaine rencontre,...)

Pour le 1^{er} semestre 2016 : financements sur l'enveloppe de l'action-cadre E-3-4 des actions déjà engagées et/ou opérationnelles pour permettre une continuité le temps de la mise en place d'un programme global (par exemple : La Rivière m'a dit-FNE / un fleuve, une vallée, des collèges-Collectif Associations Huveaune). Invitation à envoyer au SIBVH et aux autres partenaires financiers les dossiers prêts et qui fonctionnent déjà pour la période de janvier-juillet 2016 et ce, afin d'éviter une interruption des interventions vis-à-vis de ces publics.

Pour 2016-2017 : lancer un appel à projets pour une diversité d'opérations sur le bassin versant de l'Huveaune à partir des critères identifiés et validés (enveloppe des 150 000 euros).

Pour 2018-2020 : Élaborer un programme pour la phase 2 du Contrat et mettre en place un système de suivi-coordination.

Engager dès 2016 une réflexion sur le portage, la coordination nécessaire et indispensable et le fonctionnement administratif et financier.

Réflexion à mener par le SIBVH sur son positionnement en termes de coordination : à l'heure actuelle, ses compétences de base et les orientations prioritaires retenues dans le cadre du Contrat de Rivière, ainsi que les moyens humains associés ne lui permettent pas d'assurer cette coordination ISEF.

Remarques diverses formulées lors de l'atelier :

Il est précisé qu'il convient d'être vigilant sur la neutralité et la qualité de l'animation et de la coordination.



ATELIER C : RENFORCER LES OPERATIONS D'INTERVENTION DES CITOYENS SUR LE MILIEU EN DEVELOPPEMENT UNE IDENTITE COMMUNE – FICHE-ACTION B.2.6 DU CONTRAT DE RIVIERE

Animateur : Catherine NICOLAS – Maison Régionale de l'Eau

Garant du sens, synthétiseur : Georges CHOLEY - SIBVH

Contexte/diagnostic : La réappropriation de l'Huveaune et de ses affluents par les habitants est un axe stratégique majeur pour la pérennisation de la gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau sur ce territoire. L'Huveaune et certains de ces affluents souffrent d'une image souvent négative lorsqu'elle n'est pas totalement méconnue par les hommes qui peuplent ce territoire. Les interventions sur le milieu, qu'il s'agisse d'actions de nettoyage ou de chantiers, font partie des moyens qui favorisent la réappropriation du milieu tout en améliorant la qualité des milieux naturels par l'élimination de macro-déchets et la préservation des berges. De telles opérations, généralement médiatisées localement, favorisent le développement du sentiment d'appartenance à un territoire.

Retour synthétique sur le diagnostic :

Peu d'actions d'implication du citoyen ont été recensées via le diagnostic.

Néanmoins, **des actions de nettoyage ou liées aux macro-déchets existent sur le territoire** et entrent dans le champ de cette fiche action cadre. Elles sont souvent assez **ponctuelles et disparates**.

Quelques **outils et supports pédagogiques** ont été **créés** et diffusés sur le sujet sur le territoire.

Critères proposés par le SIBVH et comité technique de suivi ISEF :

Base d'échanges, ces derniers pourront évoluer suite aux échanges de l'atelier

- Public prioritaire : stratégie de mobilisation pour mobiliser familles ou riverains
- Couverture géographique : Tout le BV touché
- Présentation technique des enjeux du CdR : stand, présentation préalable
- Évaluation des impacts de l'opération sur le territoire : nombre de déchets récoltés, de végétaux plantés...
- Prolongements : diffusion de plaquette, implication d'autres publics...
- Médiatisation de l'opération : presse, radio, télévision, web, journal interne (bulletin municipal, communication d'entreprise...)
- Identité bassin versant : favoriser le sentiment d'appartenance au territoire (opérations concomitantes communication globale,..)
- Formation préalable des encadrants (voir si pertinent sachant que la méthode prévoit de retenir 8 critères)

Les principales questions posées :

- Quelles actions mises en œuvre à ce jour peuvent répondre à cette action cadre ? Quels autres types d'actions développer ?
- Comment travailler ensemble pour couvrir le territoire du bassin versant ?

- Quels besoins matériel ? Quelle mutualisation possible des moyens ?
- Comment favoriser un langage commun sur les enjeux du Contrat de Rivière et une mise dans le contexte ?
- Quels publics prioritaires et comment les toucher ?
- Quels liens avec les acteurs du territoire pour amplifier l'action (office du tourisme, acteurs relais...) ?
- Quels outils de communication pour renforcer les messages et favoriser l'identité bassin versant (programme commun, plaquette d'information, stand sensibilisation, couverture médiatique, réseau social type facebook...) ?
- Qui serait susceptible de financer ce type d'actions ? Comment on s'organise pour aller chercher des financements pour cela ?
- Quelle coordination pour le déploiement de ces actions ?
- Quels objectifs se fixer pour l'année 2016 ?

RELEVÉ DE PROPOSITIONS

Évolution des critères proposée : Aucune discussion sur ce sujet.

Mode d'organisation proposé :

- **Deux opérations communes :**
 1. « **Adopte l'Huveaune** », opération de nettoyage des berges de l'Huveaune commune et coordonnée sur l'ensemble du bassin versant (titre à débattre).

Coordonnée par : 1 coordinateur identifié ne serait peut-être pas la meilleure solution. Plusieurs possibilités sont évoquées :

- 1 coordinateur sur chaque commune
- 1 trinôme coordinateur SIBVH/1 Association/1 élu

Déclinée par : toutes structures désirant mettre en œuvre et/ou participer au nettoyage.

Certaines structures sont déjà identifiées : Mer Terre, Hunamar, Surfrider fondation, Rives&Cultures.

Mais les entreprises et industriels pourraient également s'impliquer dans cette action médiatique.

Les collectivités seraient également partie prenante via les services techniques (déchets, jardins, développement économique, développement durable...).

Modalités:

L'objectif de l'action serait de fédérer les associations/structures qui développent/proposent déjà des nettoyages de manière irrégulière et non coordonnée tout au long de l'année sur le

Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune – commission ISEF n°2 du 11 janvier 2016 - compte-rendu **18**

bassin versant, et de rassembler et déployer ces actions sous un même nom, un même protocole.

Les objectifs sont ainsi également de travailler sur la revalorisation des déchets et la valorisation des données recueillies pour participer à des études scientifiques et ainsi favoriser leur réduction à la source.

Pour cela, l'idée d'une **charte de communication commune** est émise.

Grâce à cette charte, une bannière commune existerait, sous laquelle toutes les opérations pourraient se raccrocher et être ainsi identifiées.

Il y aurait 2 modalités :

- des opérations développées tout au long de l'année, proposées par différentes structures, à des dates propres, sur des parties du territoire, mais estampillées « Adopte l'Huveaune »
- 1 opération annuelle de plus grande envergure, sur 4 jours, où toutes les communes seraient couvertes, avec une communication large et commune.

Il faudrait donc rédiger la charte et la faire signer par toute structure qui s'engagerait dans une telle démarche, produire des supports et outils de communication communs à partir de ceux déjà existants (déclinaison sur l'Huveaune), organiser la communication et l'événement annuel, faire en sorte que ces opérations soient déployées sur tout le territoire du bassin versant (Huveaune mais également principaux affluents et petits ruisseaux).

2. **Observatoire de l'Huveaune** : suivi de l'état de santé de l'Huveaune (et ses principaux affluents ?) par les citoyens

Coordonné par : à identifier, mais le CPIE Côte Provençale pourra être là pour apporter son expertise sur le sujet.

Déclinée par : CPIE Côte Provençale et autres acteurs à identifier

Modalités :

Les objectifs de cette action sont, entre autre, de rendre le citoyen acteur de son territoire en devenant une sentinelle de l'Huveaune et de participer ainsi à la connaissance scientifique.

Différents types d'observatoire existent sur le territoire national. Ils peuvent tout à fait être déclinés à l'échelle d'un bassin versant.

Il faudrait dans un premier temps identifier le « type » d'observatoire que l'on souhaite sur le bassin versant de l'Huveaune (avec un site Internet permettant à tout un chacun d'enregistrer directement ses observations, des informations pouvant être recueillies sur le terrain grâce à des panneaux sur lequel on peut écrire, utilisation d'outil comme Facebook...) ainsi que les critères d'observations (ce sur quoi on veut obtenir de la donnée donc des observations sur le terrain).

Ce type d'action demande beaucoup d'implication sur le terrain pour aller rencontrer les mairies, les clubs de randonnée, les associations du territoire pour faire connaître mais surtout vivre le dispositif avec les habitants du territoire.

Des scientifiques doivent aussi être identifiés et impliqués puisque c'est notamment pour ces professionnels que des observations vont être faites.

Besoins identifiés en outils communs (matériel, outil de communication, outil pédagogique...) :

ADOpte l'HUVEAUNE : charte de communication, outils et supports de communication, kits de récupération, protocole de caractérisation des déchets.

Observatoire de l'Huveaune : à déterminer (site Internet, Facebook, panneaux ?...)

Financements : aucune discussion sur ce sujet.

Feuille de route pour 2016 (calendrier proposé, prochaine rencontre,...)

ADOpte l'HUVEAUNE

2016

- Organiser un groupe de travail et une 1^{ère} réunion pour avancer sur la déclinaison 2016
- Organiser et rédiger la charte de communication
- Décliner la formation
- Mettre en œuvre des opérations de nettoyage tout au long de l'année mais sous la bannière commune
- Travailler au développement des outils de communication et supports pédagogiques communs en utilisant les supports déjà existants (Mer Terre et Surfrider foundation)
- Préparer l'événement commun de 2017 sur toutes les communes
- Organiser le rendu des données auprès de Mer Terre, ou toute autre association / structure compétente en la matière
- Définir par le SIBVH sa capacité à intervenir sur cette question

2017

- Déployer les opérations de nettoyage tout au long de l'année avec les outils et supports créés
- Organiser et coordonner 1 opération commune de nettoyage de 4 jours (jeudi au dimanche) pour avoir 2 journées « scolaires » et/ou « entreprises » et 2 journées « grand public ».
- Anticiper l'organisation de la récupération des déchets récoltés.
- Caractériser les déchets avec le protocole proposé par Mer Terre pour utiliser les données de manière scientifique et alimenter certaines études.

OBSERVATOIRE DE L'HUVEAUNE

2016

- Organiser un groupe de travail et une 1^{ère} rencontre pour :
 - Définir le ou les critère(s) d'observations (que serait-il pertinent d'observer sur ce territoire, de quelles informations auraient besoin les scientifiques, sur quelles données a-t-on des besoins ?)
 - Décider et mettre en œuvre les modalités de l'observatoire (site Internet, panneaux, Facebook ?...)
 - Déterminer le protocole d'observation
 - Identifier à qui seront transmises les informations et pourquoi
 - Trouver avec qui cette action pourra être déclinée (relais avec les associations de randonnée, de cyclisme...)

2017

- Début du travail des sentinelles, observation et recueil de données





ATELIER D : PREPARER LA MISE EN PLACE D'UN PAPI PAR LE DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DU RISQUE INONDATION – FICHE-ACTION D 2.8 DU CONTRAT DE RIVIERE

Animateur : Gaëlle Le Bloa - Génopé

Starter : Catherine Nicolas – MRE actions auprès de collégiens autour de l'Argens.

Contexte : Le volet relatif aux inondations du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune sera notamment traité par la mise en place d'un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI). La question des inondations est une problématique majeure pour ce territoire. La gestion des risques ainsi que la protection des biens et des personnes sont parmi les premières préoccupations des communes et des entreprises du territoire, formulées à plusieurs reprises lors des commissions thématiques. A l'instar de la procédure Contrat de Rivière, une préparation initiale du territoire permet d'agir plus efficacement lors des phases de co-construction du PAPI. Il existe déjà une offre d'actions développées notamment sur d'autres territoires, qui mériterait d'être valorisée, rendue plus visible et au sein de laquelle il serait intéressant que différents messages liés aux enjeux du Contrat de Rivière puissent être passés.

Retour synthétique sur le diagnostic

Le diagnostic n'a pas permis de recenser des actions spécifiques mises en œuvre par les acteurs sur le territoire autour du risque inondation.

Cependant, il est à noter que tous les acteurs n'ont pas participé au questionnaire en ligne.

Par ailleurs, certaines actions, notamment dédiées aux scolaires, abordent cette thématique mais parmi d'autres.

L'expérience de la Maison Régionale de l'Eau autour de Classes PAPI Argens ou encore l'étude de réduction de la vulnérabilité des riverains de l'Huveaune et la préparation de la mise en œuvre du PCS par la mairie de Roquevaire ainsi que les balades géo-eau-graphiques des Robins des villes sont les 3 seules actions qui ont pu être identifiées par le diagnostic et qui sont en lien avec cette fiche action cadre.

Mots clés

- Gestion des risques et protection des biens et des personnes une préoccupation majeure des communes et entreprises du territoire
- Accompagner dès maintenant la mise en place du PAPI
- S'appuyer sur l'offre, les acteurs existants.
- Identification des besoins et méthodes
- Formation des acteurs relais
- Diversité des publics cibles : élus, collectivités, habitants, riverains, scolaires
- S'appuyer sur des démarches engagées sur d'autres territoires

Les principales questions posées :

- Quelles actions mises en œuvre à ce jour ou en projet peuvent répondre à cette action cadre ?
- Comment travailler ensemble pour couvrir le territoire du bassin versant ?
- Comment favoriser un langage commun sur la culture du risque inondation ? Quelle formation des acteurs-relais ?
- Quels publics prioritaires et comment les toucher ? Que faire pour les riverains ? Action en lien avec les PLU, PPI ?
- Quels liens avec les acteurs du territoire pour amplifier l'action (office du tourisme, acteurs relais...) ?
- Quels outils de communication pour renforcer les messages et favoriser la culture du risque (programme commun, plaquette d'information eau et aménagement, mise en place de repères de crues, réseau social type alerte smartphone, simulations, distribution d'outils...) ?
- Qui serait susceptible de financer ce type d'actions ? Comment on s'organise pour aller chercher des financements pour cela ?
- Quelle coordination envisager ?
- Quels objectifs se fixer pour l'année 2016 ?

En introduction aux débats, des compléments relatifs aux actions réalisées sur cette thématique sont apportés par les participants à l'atelier

Les balades Gé-eau-graphiques développées par l'association Les robins des villes fonctionnent depuis 2011 sur le territoire du bassin versant de l'Huveaune avec des financements de la DREAL, du Département des Bouches du Rhône et la ville de Marseille. Le fil conducteur de ces découvertes de terrains est « La prévention des risques ». Elles ont été conçues par un chercheur d'Aix-Marseille-Université. Même si elles permettent d'aborder d'autres thématiques, ces balades peuvent être développées dans le cadre d'une stratégie de sensibilisation autour du risque inondations. Il existe 10 balades, 5 parcours et 5 carnets de balade. Elles sont proposées pour les riverains (3h), les classes de collège-5^{ème} et lycées-2^{nde} (1h/1h30). Ces sorties sont complétées par une intervention en classe. Les balades gé-eau-graphiques sont proposées dans le cadre des fêtes de l'Huveaune, ceci permet de montrer, valoriser, restituer, ce que les jeunes ont produit.

La commune de La Bouilladisse, suite aux dernières inondations a développé un travail de terrain pour favoriser la prise en compte de ce risque notamment dans les opérations d'aménagement. Cette opération permet d'informer et de sensibiliser les acteurs à partir d'une plaquette diffusée lors des diverses rencontres du technicien (Sylvain CAMOIN, chargé de mission eau et aménagement)

Catherine Nicolas de la MRE présente l'action développée par le Département du Var sur le territoire de l'Argens. Il s'agit de classes PAPI Argens : un travail d'une semaine est proposé à 30 classes de 5^{èmes} ou de classes de cycle 3 (élémentaire). La question des risques est intégrée aux programmes scolaires de ces niveaux. L'animation se termine autour du jeu de rôle Rivermed. La fête du PAPI est l'occasion de restituer les travaux réalisés par les élèves autour de maquettes, film... La stratégie autour du PAPI Argens comprend également d'autres actions telles qu'une lettre trimestrielle, des plaquettes

pédagogiques (limiter le ruissellement des zones agricoles, diagnostic habitation...), un quizz des bons réflexes, etc.

RELEVÉ DE PROPOSITIONS

Critères des opérations à développer :

Territoire : ne pas cibler que les territoires à risque (solidarité amont/aval)

Vision globale avec des messages différents.

Public :

- Les collectivités (élus et services – instructeurs =urbanisme) : comprendre les règles et les appliquer.
Priorité n°1 : faire venir les élus. Deux leviers importants et sujets à aborder : responsabilités par rapport au PPRI, rôle central pour l'information et la sensibilisation des acteurs et des administrés.
Les ingrédients pour toucher ces publics : s'appuyer sur leur terrain et rechercher la transversalité des acteurs à mobiliser.
- Les entreprises : sont directement concernées par cette question du risque inondation et ont formulé leurs inquiétudes lors des commissions de construction du Contrat de Rivière. L'atelier n'a pas permis de développer les possibilités pour ce public (voir actions en direction des entreprises inscrites au Contrat de Rivière, ainsi que la commission thématique entreprises et industries).
- La population : appliquer les règles, se protéger (personnes et biens).
Les riverains et propriétaires ont une mémoire du risque inondation, la récolter et les utiliser pour RESPONSABILISER. Travailler sur les systèmes d'alerte et vulgariser à travers le bulletin municipal.
- Scolaires : ne pas mettre de côté. Ils sont concernés par le sujet en lien direct avec des points du programme scolaire et peuvent être une réelle opportunité pour des prolongements en direction des autres publics (familles, élus...) : levier de mobilisation pour toucher les autres publics. Ex : projet pédagogique sur la mémoire avec une démarche en direction des anciens, des questionnements auprès de la famille...

Besoins identifiés en outils communs (matériel, outil de communication, outil pédagogique...) :

La question du système d'alerte semble être la base pour cette action : permet à la fois de sensibiliser en s'appuyant sur un outil concret et d'avoir un système opérationnel en cas de crise.

Outils pédagogiques :

- Plaquette sur les bons gestes lors de crises, livret qui accompagne les bons gestes, les règles pour les riverains
- Travail sur la mémoire : faire émerger une histoire, raviver la mémoire du risque inondation : démarcher les anciens, questionner les familles. Mettre en avant les mémoires locales, celles du quartier, etc.
- Projet européen sur inondations : Rivermed (jeu de rôle pédagogique pour les scolaires sur aménagement du territoire).

Méthode : Faire émerger une histoire, raviver la mémoire du risque

Point de vigilance : la culture du risque inondation se perd rapidement

Actions :

- Marquage, repère des crues
- Balades : aller sur le terrain, balades gé-eau-graphiques
- Créer ou maintenir de l'évènement : fête du PAPI, fête de l'Huveaune

Outils de communication :

- Newsletter / bulletin municipal
- Petites phrase leviers... : « Oui, c'est arrivé, oui, ça arrivera ! » - « La mémoire du risque, ça s'entretient »
- Partage d'expériences entre communes bien dotées et moins bien dotées

Feuille de route pour 2016 (calendrier proposé, prochain rencontre,...)

Proposition principale : **organiser une journée d'actualité sur le risque inondation en direction des collectivités** (maires, agents des collectivités, conseils de développement, police municipale).

Coordonnée par : le SIBVH (il a été évoqué les possibilités avec le CNFPT et l'Union des maires mais ces solutions paraissent complexes à mettre en œuvre). *Remarque : ceci reste une proposition issue des discussions de l'atelier.*

Pistes de contenu/ingrédients pour cette journée :

- Entrée par la question du réglementaire
- S'appuyer sur des expériences d'acteurs : La Bouilladisse, Robins des villes, Argens...
- Comment en parler, informer les habitants, vulgariser les langages : exemple de La Bouilladisse.
- Proposer une visite de terrain
- Voir pertinence d'utiliser Rivermed

Autres actions préconisées pour 2016 : veille technique réalisée par le SIBVH sur les **solutions d'alerte existantes**

Remarques diverses formulées lors de l'atelier :

- Profiter des évènements : révision PPRI/ ORSEC
- Domaine assez technique qui demande des éclairages : PPRI/GEMAPI...
- Avoir une approche globale sur le ruissellement
- Comment faire pour que les gens se sentent concernés : expérience de l'Hunamar sur le nettoyage



ATELIER E : FETES DE L'HUVEAUNE – FICHE-ACTION E.3.2 DU CONTRAT DE RIVIERE

Animateur : Karine Viciano et Alice Ballatore Martini – Maison Régionale de l'Eau

Starter : Collectif Associations Huveaune et commune de Roquevaire

Contexte :

Les Fêtes de l'Huveaune ont été initiées à Marseille en 2005 par les associations Planètes Sciences Méditerranée, Chantepierre, ainsi que Rives et Cultures, au Parc du Vieux Moulin à Saint Loup (Marseille). Des ateliers d'information et d'éducation sur les milieux aquatiques et l'Huveaune en particulier étaient proposés, essentiellement au public scolaire. En 2012, cinq communes (Marseille, Aubagne, Roquevaire, Auriol et Saint Zacharie) accueillait ces événements. La dynamique générée par la naissance du Collectif Associations Huveaune (CAH), par la démarche de Contrat de Rivière et par MP 2013 ont permis d'asseoir le déploiement des fêtes à l'ensemble de la vallée de l'Huveaune, en s'appuyant sur le projet artistique des fées de l'Huveaune. En 2015, le Collectif Associations Huveaune intensifie sa participation et est rejoint par d'autres associations. L'implication des collectivités se fait également de plus en plus forte.

L'objectif de cette action est de déployer et pérenniser les fêtes de l'Huveaune en fédérant les acteurs du territoire autour d'évènements.

Retour synthétique sur le diagnostic :

Les fêtes de l'Huveaune ont été bien identifiées via le diagnostic puisque toutes les associations participant et/ou organisant cet événement, et ayant répondu au questionnaire du diagnostic, ont cité cette action (Rives&Cultures, association Chantepierre, Planète Sciences Méditerranée, Collectif Associations Huveaune, Les Amis du Vieil Aubagne)

Les principales questions posées :

- Comment couvrir l'ensemble du territoire du bassin versant ?
- Comment favoriser un langage commun sur les enjeux du Contrat de Rivière ?
- Comment les enrichir ?
- Quel public prioritaire et **comment mobiliser plus de monde** ?
- Quel lien avec les acteurs du territoire pour amplifier l'action (communes, acteurs relais...) ?

- Quels outils de communication pour renforcer les messages et favoriser l'identité bassin versant (programme commun, plaquette d'information, kakemonos, réseau social type Facebook...) ?

RELEVÉ DE PROPOSITIONS

Évolution des critères proposée :

Aucune discussion sur ce sujet.

Mode d'organisation proposé :

- **Une opération commune :** il s'agit de maintenir les fêtes de l'Huveaune tournée vers les « scolaires » car ce public est demandeur et fait consensus auprès de tous les acteurs présents dans l'atelier en la couplant avec la fête de l'Huveaune « grand public ».

Les fêtes de l'Huveaune « scolaires » resteraient sur la même base que les années précédentes avec une déclinaison sur plusieurs communes et sur une période pouvant aller de mi-avril jusqu'à la fête de l'Huveaune « grand public », mi-juin.

Cette fête « grand public » se déroulerait chaque année sur une commune différente (comme cela se fait pour la fête du parc de la Sainte Baume par exemple) et serait l'évènement fédérateur notamment en valorisant des actions et/ou travaux ayant été menés sur l'année notamment pour les scolaires.

Cette fête pourrait s'articuler autour de plusieurs « entrées » permettant d'impliquer un maximum d'acteurs :

- Une entrée technique avec visites d'installations, de chantiers....
- Une entrée scientifique avec des conférences et sorties de terrain
- Une entrée pour les scolaires avec une restitution lors de la Fête grand public
- Une entrée patrimoine pour les riverains et habitants
- Une entrée très festive le samedi et/ou le dimanche pour le grand public (exemple d'un « interville » autour de l'Huveaune), ou grillades / sardinades au bord de l'eau
- etc.

Il convient de promouvoir une diversité d'opérations lors de ces fêtes afin de fédérer un maximum de public : proposition d'un Comité de Rivière qui se tiendrait à ce moment-là et qui serait exceptionnellement ouvert à l'ensemble de la population intéressée, proposition d'une action de nettoyage tout public...

La question de la nécessité d'avoir un coordinateur est évoquée.

Besoins identifiés en outils communs (matériel, outil de communication, outil pédagogique...) :

- Un besoin de formation aux enjeux du Contrat de Rivière afin que toutes les personnes tenant un stand et/ou proposant une animation aient un bagage et un langage communs.

- L'implication des communes semble incontournable pour garantir la réussite des Fêtes et la mobilisation de la population. Cette implication s'inscrit en termes de logistique et communication.

Financements :

- Quels financeurs connus ?
L'Agence de l'eau précise que ses financements sont pour des actions de sensibilisation et d'éducation, pas pour des opérations de communication. Les communes doivent apporter des moyens pour la réussite des Fêtes sur le territoire.
- Quels autres financeurs possibles ?
Pas de discussion sur ce sujet, pas d'avis de la part des participants sur d'autres mobilisations et perspectives financières.
- Comment s'organiser pour aller chercher les financements ?
Pas d'échange à ce sujet.

Feuille de route pour 2016 (calendrier proposé, prochain rencontre,..)

Pour 2016, l'organisation est portée par Planète Sciences Méditerranée et est déjà bien avancée.

Ces propositions portent donc sur 2017.

Il convient en 2016 d'organiser d'ores et déjà les Fêtes 2017.

Reste à définir le porteur de l'opération et d'approfondir les modalités de mise en œuvre. Une autre réunion spécifique dès 2016 semble indispensable pour préciser la feuille de route des Fêtes de l'Huveaune 2017.

Remarques diverses formulées lors de l'atelier :

Aujourd'hui l'implication des communes est essentiellement logistique ce qui est difficile pour les associations qui s'investissent.

Les fêtes de l'Huveaune connaissent une fréquentation plus importante lorsqu'elles sont associées à d'autres événements, et non quand elles sont seules en tête d'affiche. Le public a répondu présent lors de la semaine nautique de Roquevaire ou la fête des Parcs et Jardins à Marseille.

La labellisation des acteurs œuvrant pour ces fêtes a été évoquée. Les conséquences d'une telle labellisation restent à être définies.



ATELIER F : METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE DE GESTION DES MACRO-DECHETS – OBJECTIF B-4 DU CONTRAT DE RIVIERE

Animateurs : Roxane Roy - SIBVH et Laurent Colombani, élu Aubagne et conseiller syndical SIBVH (réfèrent déchets)

Starter : CPIE Côte Provençale et SIBVH

Présentation du projet Plast'hic, porté par le CPIE Côte Provençale visant à accompagner l'interdiction de distribution de sacs plastiques à usage unique d'ici avril 2016, avec une sensibilisation auprès des élus et techniques des collectivités, des commerçants, etc.

Contexte : la présence de macro-déchets sur les berges et dans les cours d'eau du territoire constitue un facteur important d'altération du cadre de vie sur un certain nombre de secteurs. Ces déchets peuvent constituer des embâcles et entraîner des inondations. Le traitement de cette thématique est au carrefour de nombre d'aspects : réglementations, responsabilités/compétences administratives, comportements, prévention, nettoyage etc. A ce jour, il n'existe pas de concertation de l'ensemble des acteurs concernés. Des actions de nettoyage d'accompagnement des professionnels ou encore de sensibilisation sont mises en œuvre sur le territoire. Celles-ci sont néanmoins insuffisantes et une réflexion en vue d'une action concertée sur ce volet apparaît indispensable dans le cadre du Contrat de Rivière.

Retour synthétique sur le diagnostic :

Le diagnostic a permis de recenser quelques actions existantes développées par les acteurs autour des macro-déchets : l'opération de l'Hunamar, tous les supports et actions de l'association Mer Terre notamment.

Les principales questions posées :

- Quel état des lieux sur le territoire du bassin versant de l'Huveaune ? Quelles sont les causes de ces pollutions aux macro-déchets et sont-elles suffisamment connues ?
- Quelles sont les actions significatives mises en œuvre sur le territoire ?
- Quels sont les publics prioritaires à toucher et quel type d'action mettre en œuvre envers eux ?
- Que peut-on faire en 2016 ?

COMPTE RENDU DES DISCUSSIONS

État des lieux sur le territoire du bassin versant de l'Huveaune :

- De manière générale, on constate un manque important de connaissances sur les déchets du bassin versant : quantité, nature, origine

- Un dénombrement de ces déchets et de leur nature a lieu lors des nettoyages ponctuels organisés sur les berges de l'Huveaune : les déchets sont de natures diverses (sacs plastiques, machines à laver, ordinateurs, carrosseries de voiture, etc.)
- Ces connaissances sont peu ou pas exploitées
- Les fédérations de professionnels possèdent les données relatives à la quantité et à la nature des déchets produits.

- Les producteurs et commerçants sont responsables de la gestion des déchets dont leur activité est à l'origine de la production

- On peut penser qu'il y a un manque de confiance envers les industriels et entreprises concernant cette thématique macro-déchets, une mauvaise gestion par exemple, qui peut être due à un manque de connaissances et un besoin de montée en compétence sur la thématique. Il est donc essentiel de les impliquer dans les réflexions qui seront menées.

- On note la problématique d'une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités (ex pouvoir de police du maire / commune – service de gestion et prévention des déchets / ex CAPAE et CUMPM sur notre territoire – gestion du cours d'eau et réduction des embâcles / SIBVH – etc.)

De même, les compétences et modalités de gestion des déchets ne sont pas les mêmes entre les différents EPCI (ex CUMPM et CAPAE), rendant une gestion hétérogène sur l'ensemble du bassin versant, d'où la nécessité de se rencontrer pour mettre en place une stratégie commune.

- Une réglementation existe sur la gestion des déchets, avec des amendes de 135 euros à plusieurs milliers d'euros pour l'abandon sauvage de déchets. C'est peut-être le contrôle de l'application de cette réglementation qui fait parfois défaut.

- Débat autour de l'aspect sociologique avec les notions suivantes :

- préservation du patrimoine : on peut penser que les endroits naturels font l'objet de plus de respect que les centres urbains
- « quand c'est propre, je laisse propre - quand c'est sale, j'ai moins de scrupule à abandonner mes déchets ».

Ces principes se vérifient dans de nombreux cas, mais pas tout le temps, comme en témoigne le retour d'expérience de l'opération « Calanques propres », qui a permis de mettre en lumière une faible diminution de la quantité de déchets abandonnés malgré la mise en place d'un dispositif de sensibilisation.

Les actions signalées sur le territoire :

- On dénombre un certain nombre de nettoyages ponctuels réalisés sur les berges de l'Huveaune par les associations et les communes (*Cf. le compte rendu de l'atelier relatif à l'action cadre sur les interventions citoyennes sur le milieu*).

A titre d'exemple, la commune de la Penne sur Huveaune réalise chaque année, au même endroit une opération de nettoyage, sans amélioration sur le milieu. Cela montre qu'un simple ramassage des déchets n'est pas une solution pérenne et efficace, il est nécessaire d'agir à la source pour avoir une action durable sur le long terme.

- La commune d'Aubagne met en place la FRAP : Force Rapide d'Action Propreté, un dispositif mis en place en 2015, permettant de signaler toute problématique relative à la propreté urbaine d'ordre important, constatée sur l'espace public, afin que la ville la règle le plus rapidement possible.

- Application MPM sur la géolocalisation des déchets : application intéressante mais difficile à mettre en place à une petite échelle.

- L'association Mer – Terre a obtenu de 2005 à 2012 des données quantitatives concernant les déchets ramassés lors des opérations de nettoyage réalisés par Hunamar.

- La commune de la Penne sur Huveaune réalise également des bulletins municipaux sur le sujet, ainsi que de la sensibilisation auprès des scolaires.

- Rives et Cultures : atelier en direction des scolaires lors des Fêtes de l'Huveaune. Le but étant de sensibiliser les enfants à cette problématique, avec le but d'en faire des acteurs relais pour la sensibilisation des parents.

- Hunamar a mis en place le rallye de l'Huveaune : randonnée couplée à un concours des photos les plus évocatrices du milieu : faune, flore, patrimoine, mais également macro-déchets, avec une exposition des photos prises par les participants.

- La CAPAE avait mis en place un système de distribution de cabas réutilisables, afin d'éviter l'utilisation de sachets plastiques jetables.

- En 2016, le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile mettra en œuvre un projet de ressourcerie, basée sur l'apport volontaire de déchets, afin d'accentuer la valorisation des déchets produits sur le territoire.

- Des observatoires citoyens, notamment sur la thématique macro-déchets, sont mis en place sur d'autres bassins versants.

Les actions à mettre en œuvre et le public à toucher de manière prioritaire :

Lors de l'atelier, les publics les plus souvent cités ont été :

- les producteurs de déchets : entreprises, commerciaux, etc.

- les scolaires, pour une sensibilisation de futurs citoyens, mais également d'acteurs relais, permettant la transmission de l'information aux parents.

Les actions à mettre en place sur le bassin versant :

- Améliorer la connaissance sur les macro-déchets, aspects qualitatifs, quantitatifs, origine (savoir qui pollue pour avoir une action auprès de la bonne cible). avec la mise en place d'un protocole de quantification et qualification homogène. Plusieurs structures ont travaillé sur le sujet, notamment l'association Mer-Terre et Surfrider Foundation.

- Améliorer également la connaissance quant à la gestion de cette problématique par les services en charge, afin de permettre un travail collectif et efficace, et structurée.

- Mettre en place d'une police de l'environnement pour faire appliquer la réglementation

- Mettre en place des actions de sensibilisation des scolaires et des producteurs de déchets, lorsque cela n'est pas déjà fait sur le territoire, ou renforcer ces campagnes, avec un partenariat avec les associations des zones industrielles. Mettre par exemple la priorité sur les commerçants distribuant des sachets plastiques de petite taille, dont le contenu peut rentrer dans un sac à main ou une « sacoche » (ex de la pharmacie).

- Création de bassins de rétention avec un usage de parc et une collecte (tri sélectif) de macro-déchets (par exemple containers enterrés pour éviter l'aggravation du risque inondation).

- Agir sur les modes de récupération des déchets : rendre le tri plus facile, et communiquer sur l'intérêt de la valorisation des déchets, avec des chiffres concrets

Feuille de route pour 2016

- Mettre en place une action pour l'amélioration de la connaissance relative aux déchets (nature, quantité, origine, gestion, etc.) : quel porteur ?

- Dans le cadre de l' « action collective entreprises » prévue dans le Contrat de Rivière et menée par le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, comprendre les modalités de gestion des déchets des entreprises et les accompagner pour l'amélioration des pratiques.

- Coordonner les opérations de nettoyage sur tout le bassin versant de l'Huveaune (Huveaune et affluents), dans le cadre d'une opération fortement médiatisée : « journée Huveaune et affluents propres ». (Cf. atelier de l'action cadre sur les interventions citoyennes), si cela est faisable techniquement.

- Travailler à la sensibilisation des scolaires sur tout le territoire, avec un système d'animation permettant une transmission aux parents (par ex. supports réalisés par l'enfant à montrer aux parents,

organisation de journées de restitution, etc.), notamment dans le cadre des programmes péri-scolaires. (Cf. *compte rendu atelier scolaire*).

- Aménagements des cheminements doux : Valoriser les berges, les équiper en poubelles pour en favoriser le respect par le grand public.



ATELIER G : CHEMINEMENT/VALORISATION DES BERGES, ENJEU E2, EN LIEN AVEC LES ENJEUX B ET D

Pour cet atelier, l'objectif est un peu différent de ceux des ateliers du matin (actions-cadre). Il s'agit plutôt de :

- partager les avancées, actions existantes et à venir sur cette thématique,
- mettre en cohérence, identifier les contributeurs et les liens entre actions et identifier les leviers
- proposer une feuille de route pour 2016

Animateur : Estelle Fleury - SIBVH

Contexte/diagnostic : La question de l'aménagement et de la valorisation des berges de l'Huveaune et de certains de ses affluents n'est pas nouvelle. Plusieurs entités ont mené cette réflexion, certaines ayant abouti à un projet fonctionnel (Ilot des berges à Aubagne, promenade Borely à Marseille etc.) Plusieurs démarches (SCOT, schéma de référence de la vallée de l'Huveaune etc.) rejoignent le Contrat de Rivière sur la synergie entre valorisation des berges et cadre de vie des habitants et des activités économiques. Les documents d'urbanisme de certaines collectivités traduisent cette volonté. D'autres démarches sont en cours, en lien avec le patrimoine naturel et architectural du territoire notamment, mais également dans le cadre de projets alliant gestion des milieux et prévention des inondations.

Dans le cadre du diagnostic ISEF (enquête en ligne de décembre 2014), plusieurs actions illustrant ce qui existe déjà sur le territoire dans ce domaine ont pu être recensées comme le parcours de sculptures de fées de l'association Rives&Cultures ou encore une concertation citoyenne menée par la mairie de Roquevaire en vue d'un aménagement des berges sur 700m.

D'autres propositions/projets sont également ressortis du diagnostic sur cette thématique : mise en place de panneaux indicateurs de l'Huveaune, balade gé-eau-graphiques, lez-Art dans ma vallée...), montrant qu'il s'agit effectivement d'actions prioritaires à mener aux yeux des acteurs ayant répondu au questionnaire en ligne.

En introduction à l'atelier, sont présentées d'autres actions non citées ci-dessus, projets et démarches, réalisées ou en projet, dans le cadre du Contrat de Rivière ou en lien avec ses enjeux :

- Schéma directeur global de gestion des milieux aquatiques porté par le SIBVH, intégrant les questions de continuité écologique et de valorisation des berges en lien avec la gestion des inondations et l'amélioration du cadre de vie,
- Schéma de référence de la vallée de l'Huveaune, co-porté par Marseille Provence Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,
- Conception d'une charte et d'un système communs permettant de constituer le volet pédagogique de l'aménagement des berges (action E35)
- Différents projets d'aménagement des berges : parc de la confluence à Auriol, promenade St Roch à Roquevaire etc. (actions E25, E26)
- Etude de faisabilité d'aménagement des berges (cheminements doux etc.) par la Ville de Marseille. Durant l'atelier, les participants sont informés du projet d'une étude similaire sur le secteur du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.
- Etudes relatives à la Ligne Provence Cote d'azur menées par SCNF réseau, impliquant un certain linéaire de l'Huveaune
- Création du parc fluvial à St Marcel
- Plan Paysages du Parc national des Calanques
- Etc.

Il y a donc bien 2 niveaux (liés entre eux) à considérer :

- **Ce qui est du ressort de la mise en valeur de l'existant => plus spécifiquement objet du présent atelier**
- Ce qui concerne des projets et travaux d'aménagement.

Deux interventions (starters) ont ensuite été proposées :

- Présentation du projet « fil vert » par Jean-Pierre Simi, vice-président de l'association « les amis de l'Huveaune ». Il s'agit dans ce projet partenarial de parvenir à l'établissement d'une cartographie « officielle » de cheminements piéton « en boucle » sur les secteurs le permettant, en privilégiant les liens avec les secteurs intéressants d'un point de vue patrimoine etc. Longer à tout prix l'Huveaune n'est en effet pas recherché (et pas possible partout !). La démarche s'est engagée avec une diversité d'acteurs du territoire, dont la fédération française de randonnée pédestre. Bouches-du-Rhône Tourisme a été sollicité.
- Présentation de l'action de Bouches-du-Rhône Tourisme, par Valérie Carbonne, manager du pôle ingénierie. La structure s'implique dans la promotion et le développement/aménagement du territoire, en termes de proposition et de mise en œuvre. La démarche « fil vert » est intéressante du fait du cadre « Contrat de Rivière du BV de l'Huveaune » dans lequel elle s'inscrit, l'un des enjeux du Contrat étant de valoriser, se réapproprier les berges des cours d'eau du territoire. Bouches-du-Rhône Tourisme est en mesure de proposer un accompagnement technique, sur l'ensemble des volets inhérents (techniques, administratifs, fonciers, etc.) à la qualification de voies de cheminements.
-

Les principales questions posées :

- Quels projets de cheminement et de valorisation des acteurs du territoire et dans quels cadres s'inscrivent-ils ?
- Comment faire des projets d'aménagement en bord d'Huveaune ou des affluents des opportunités pour le cheminement et la protection des berges ?
- Comment peut-on valoriser (diffuser l'information sur leur existence, améliorer l'entretien, etc.) les cheminements qui existent sur le territoire ? Quelles sont les démarches en cours ?
- Quelle signalétique cohérente proposer sur ces cheminements en lien avec les enjeux du Contrat de Rivière ?
- Quelle coordination possible ?
- Quels objectifs pour 2016 ?

RELEVÉ DE PROPOSITIONS

Critères proposés pour la valorisation des cheminements existants :

- élargir à d'autres modes que les piétons et d'autres usages que la randonnée : trajet quotidien, parcours sportifs etc. dans le cadre des plans de déplacements urbains
- faire le lien avec l'urbanisme (PLUi etc.)
- points de vigilance :
 - o entretien (responsabilités, opportunités etc.)
 - o communication, valorisation
 - o gestion des risques (inondations, feux etc.)
 - o anticipation des conséquences liées à la fréquentation
 - o question de la baignade à traiter
- volet pédagogique à travailler de façon partenariale :
 - o secteurs à privilégier / sentiers thématiques
 - o Signalétique / contenus pédagogiques et formes (bornes interactives, panneaux classiques etc.)
- Partenaires multiples à associer tout au long de la démarche, chacun ayant des connaissances, missions particulières. Exemple de l'office de tourisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : diffusion de l'information, développement touristique etc. exemple du conseil de développement du pays d'Aubagne et de l'Etoile : souhaite s'impliquer dans la démarche. Peut faire le lien avec le conseil de développement de la Métropole.

Autres critères à définir

Questions : comment traiter la valorisation des affluents ?

Mode d'organisation proposé pour répondre à cette thématique :

- Une diversité d'opérations est indispensable, en intervenant sur les 2 niveaux « valorisation de l'existant » et « projets d'aménagement ». La question des ambitions à intégrer dans les PLU et autres documents d'urbanisme est également capitale.

- Si les actions sont liées entre elles, chacune fait pour autant l'objet d'un propre mode de sélection.

Besoins identifiés en outils communs :

- Volet pédagogique

Financements :

- Quels financeurs connus ?
Départements, Région, collectivités porteuses, au cas par cas
L'Agence de l'eau se positionne désormais sur les projets alliant valorisation des milieux aquatiques et diminution de la vulnérabilité aux inondations, dans le projet de l'aménagement du territoire.
Cas par cas selon le type d'actions.
- Quels autres financeurs possibles ?
A aborder ultérieurement
- Comment s'organiser pour aller chercher les financements ?
A aborder ultérieurement

Feuille de route pour 2016

- Mise en œuvre des actions inscrites au Contrat de Rivière, par les porteurs identifiés, en associant les partenaires concernés
- Mise en œuvre d'autres actions non identifiées au moment de la signature du Contrat de Rivière : notamment une étude de faisabilité de cheminement doux sur le secteur du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.
- Accompagnement par le SIBVH et les acteurs concernés du territoire de diverses actions et démarches :
 - o Dans le cadre de la commission ISEF déclinée du Comité de Rivière : soutien, diffusion des avancées, invitations à participer et contribution aux avancées de ce projet
 - o développement du réseau et participation à **l'identification exhaustive des partenaires**, les intégrer au **groupe de travail** « fil vert », conforté dans le cadre de la convention évoquée ci-après.
 - o **Proposition** de l'établissement et de la mise en œuvre d'une **Convention par Bouches-du-Rhône Tourisme** (signataires à définir selon contenu proposé), impliquant une animation technique de la démarche par Bouches-du-Rhône Tourisme, selon 2 axes de travail :
 - recensement, qualification et diagnostic complet
 - valorisation



IV/ Questions et remarques formulées en clôture de la restitution des ateliers

Isabelle Poitou (association Mer-Terre) questionne le SIBVH sur les modalités de présentation des dossiers de demande de subventions pour les projets mûrs, avant la finalisation de la stratégie ISEF

Compte-tenu des thématiques partagées sur lesquelles des actions doivent être menées et même si la stratégie ISEF n'est pas finalisée, les associations sont invitées à transmettre aux partenaires financiers identifiés ainsi qu'au SIBVH les dossiers de demande de subventions. Ceux-ci feront l'objet d'un examen par le comité de suivi de la stratégie ISEF, sur la base des critères proposés pour chaque action thématique.

Conclusion de la journée

Après la restitution synthétique par atelier et quelques échanges, Monique Ravel remercie tous les participants, élus, techniciens des collectivités, entreprises, associations etc. pour la qualité des échanges. La stratégie poursuit donc son chemin de co-construction. L'étendue des enjeux auxquels le territoire va devoir répondre est importante. Malgré ceci, et les attentes spécifiques de chacun, les participants à cette seconde commission peuvent se réjouir d'être parvenus à formaliser collectivement des propositions concrètes permettant de constituer les bases d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la phase 1 du Contrat de Rivière.

Le SIBVH, porteur de la démarche stratégie ISEF est à l'écoute des membres de la commission N'hésitez pas à contacter le SIBVH pour toute question, ou toute proposition complémentaire concernant les actions ISEF du Contrat de Rivière.

Le SIBVH remercie Monsieur le Maire de Gémenos, les élus ainsi que les services de la commune pour la mise à disposition de la salle, l'assistance à la mise en place et l'accueil café-thé offert par la commune.

LISTE DES PARTICIPANTS (par ordre alphabétique de nom de structure) :

STRUCTURE	NOM	FONCTION	MAIL
Agence de l'eau	Yannick GALVIN	Chargé d'intervention référent ISEF	yannick.galvin@eaurmc.fr
Agence de l'eau	François ROBERI	Chargé d'intervention	françois.roberi@eaurmc.fr
AMAP	Gilbert ROLLAND		mgrolland@numericable.fr
AMAP/APPMA	Patrick FOULARD		pfoulardperso@free.fr
ARKEMA	Cécile RIERA	Responsable environnement	cecile.riera@arkema.com
ASPA	Sylviane GRAZZINI		s.grazzini@laposte.net
Association "Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée"	Maryange TELLEZ	Chargée d'animation	contact.lehv@gmail.com
Aubagne	Laurent COLOMBANI	Elu à l'environnement-développement durable conseiller syndical SIBVH	laurent.colombani@aubagne.fr
Aubagne	Nadine FLORENCE	service environnement Direction aménagement et Grands Travaux	nadine.florence@aubagne.fr
Aubagne	Patricia SPANO	Chargée de mission PLU	patricia.spano@aubagne.fr
Centre Loisirs Aubagne	Virgine HARFI		virginie.harfi@aubagne.fr
Chambre de métiers et de l'artisanat 13	Coralie DIAZ	Chargée de développement économique	cdiaz@cm13.org
CHANTEPIERRE	Claude CARBONNELL	Président	association-chantepierre@wanadoo.fr ; carbonnell@orange.fr

Chocolaterie de Provence	David MOURET		david.mouret@chocolateriedeprovence.fr
Chocolaterie de Provence	Anaïs PEREIRA		a.pereira@chocolateriedeprovence.fr
CIQ LA POMME	Bernard COSTE		ciqlapomme@yahoo.fr
CL Ligue de l'enseignement)	Benjamin RAQUET	Directeur	clea_boyer.club@aubagne.fr
Colinéo	Agnès KAYSER	Coordinatrice Pédagogique	colineo.assenemce@gmail.com
Comité de développement de l'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile	Alain GRAPINET	Président groupe de de travail Huveaune	alain.grapinet@wanadoo.fr
Comité de développement de l'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile	Armand PRANO		armand.prano@yahoo.fr
Communauté d'Agglomération Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Marie Hélène IPPOLITO	directrice du service économie - entreprises	marie-helene.ippolito@agglo-paysdaubagne.fr
Communauté d'Agglomération Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Agnès OLIVEAU	Service économie - entreprises	agnes.oliveau@agglo-paysdaubagne.fr
CONFEDERATION GENERALE DES CIQ DE MARSEILLE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES	Jean-Jacques GUIPERT	Délégué au Contrat de rivière	jean-jacques.guipert@wanadoo.fr
CONFEDERATION GENERALE DES CIQ DE MARSEILLE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES	Jacques LOPEZ		
Conseil départemental 13	Matthieu ROSSI	chargé de mission	matthieu.rossi@cg13.fr
Conseil Régional PACA	Laurence COIFFET	Chef de service à l'environnement et démarches écocitoyennes	lcoiffet@regionpaca.fr
CPIE Côte provençale	Marion PEGUIN	Directrice	m.peguin@atelierbleu.fr
CPIE Côte provençale	Marion MORIN	Chargée de mission	m.morin@atelierbleu.fr
Cuges les Pins	Michel DESJARDINS	conseiller municipal délégué à l'environnement, à l'agriculture et au PNR	michel.desjardins@orange.fr
ECHO-VALLEE 83-13	Jean-Louis TORREILLES	Président	echovallee8313@orange.fr
ECORESEAU	MIREILLE DAPON		ecoreseau@club-internet.fr

Fédération CIQ 11e	Christian FABIANI		federationciqmarseille11@gmail.com
GEMENOS	Christiane NOEL	Service environnement	cnobel@mairie-gemenos.fr
GENOPE	Gaëlle LE BLOA	Médiatrice en environnement	gaelle.lebloa@genope.fr
HUNAMAR	Cynthia SCHIETTECATTE	Présidente	cyneric6@gmail.com
HUNAMAR	Erica TAUBE		ericataube@gmail.com
IMBE	Benjamin OURSEL		benjamin.oursel@imbe.fr
l'UDVN-FNE 13 (Union Départementale Vie et Nature – France Nature Environnement)	Nicolas DAMIEN	Chargé de mission	fne13.nicolasdamien@gmail.com
La Bouilladisse	Sylvain CAMOIN	chargé de mission eau et aménagement	s.camoin@ville-bouilladisse.com
La Destrousse	Jack DARMON	Conseiller municipal	jack.darmon@orange.fr
La Penne/ huveaune	Bernard NEGRETTI	Conseil Municipal Délégué à l'Environnement Conseiller syndical SIBVH	bernard.negretti@gmail.com
L'EAU DES COLLINES - SPL	Béatrice MARTHOS	Directrice Générale	b.marthos@eaudescollines.fr
L'ECREVISSE DE L'HUVEAUNE	Bernard JAMIEKI	Président	b.jamieki@orange.fr
Les amis de l'Huveaune	Jean-Pierre SIMI	Vice-président	jpsimi@numericable.fr
Maison Régionale de l'Eau	Alice BALLATORE-MARTINI	Animatrice chargée de développement	alice.ballatore@mrepaca.com
Maison Régionale de l'Eau	Catherine NICOLAS	Responsable pédagogique	Catherine.nicolas@mrepaca.com
Maison Régionale de l'Eau	Karine VICIANA	Directrice adjointe	karine.viaciana@mrepaca.com
Marseille	Maurice REY	1 ^{er} Vice-Président du SIBVH Conseiller municipal conseiller CD13	marey@mairie-marseille.fr
Marseille	Elsa BERMOND	service espace public	ebermond@mairie-marseille.fr
Marseille	Eliane MAGNIN	Direction de l'Environnement et de l'Espace Urbain -espaces verts et nature	emagnin@mairie-marseille.fr
Marseille	Thomas HASSID	Direction de la Mer contrat de baie	thassid@mairie-marseille.fr

Marseille	Cécile REGNIER	Direction de la Mer Mission Sensibilisation	cregnier@mairie-marseille.fr
Métropole – territoire Pays d’Aubagne et de l’Etoile	Cécile BALESTRINI	Directrice développement durable	cecile.balestrini@agglo-paysdaubagne.fr
Métropole – territoire Pays d’Aubagne et de l’Etoile	Elodie DAHAN	Chargée de mission	elodiedahan@agglo-paysd'aubagne.fr
Métropole – territoire Pays d’Aubagne et de l’Etoile	Myriam LAMBERT	animatrice	myriam.lambert@agglo-paysdaubagne.fr
Métropole – territoire MPM	Jennifer MICHELANGELI	CONTRAT DE BAIE, direction de l'Écologie et de l'Environnement	jennifer.michelangeli@marseille-provence.fr
Métropole – territoire MPM	Delphine ALLALI	CONTRAT DE BAIE, direction de l'Écologie et de l'Environnement	delphine.allali@marseille-provence.fr
Mer - terre	Isabelle POITOU	Directrice et chercheure associée UMR-Espace CNRS. Coordination Calanques Propres	isabelle.poitou@mer-terre.org
NATUROSCOPE	Loïc PANZANI	Manager pôle nature	loic.panzani@naturoscope.fr
Office du Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l’Etoile	Geneviève ROUBAUD	directrice	genevieve.r@tourisme-pausdaubagne.fr
OTI Pays d'Aubagne	Anne-Laure RIOU		anne-laure.r@tourisme-paysdaubagne.fr
Parc National des Calanques	Benjamin DURAND	Directeur adjoint	benjamin.durand@calanques-parcnational.fr
Parc National des Calanques	Juliette GROSSMITH		juliette.grossmith@calanques-parcnational.fr
PLANETE SCIENCES MEDITERRANEE	Elodie SEPTIER	Chargée du développement territorial	elodie.septier@planete-sciences.org
RIVES ET CULTURES	Anne-Marie DANIELE		annemarie.daniele@gmail.com
Robins des villes	Marion BOURGELAT		marion.bourguelat@robinsdesvilles.org
Robins des villes	Julia CANET		juliacanet@robinsdesvilles.org

Roquevaire	Monique RAVEL	Adjointe au Maire et conseillère syndicale SIBVH - référente ISEF	monique.ravel@free.fr
SIBVH	Estelle FLEURY	Responsable Contrat de Rivière - gestion concertée	e.fleury@syndicat-huveaune.fr
SIBVH	Roxane ROY	Chargée de mission	r.roy@syndicat-huveaune.fr
SIBVH	Georges CHOLEY	Responsable administratif et travaux	g.choley@syndicat-huveaune.fr
SURFRIDER Foundation Europe	Sarah HATIMI	Chargée de mission qualité de l'eau-santé	shatimi@surfrider.eu
Université Aix-Marseille	Bruno ARFIB	hydrogéologue	arfib@cerege.fr



Agir ensemble

pour le bassin versant de L'HUVEAUNE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Plus d'informations à partir du lien suivant : http://www.syndicat-huveaune.fr/cdr_documents-produits/

- Documents préalables à la commission ISEF du 11 janvier 2016
- Synthèse du Contrat de Rivière
- Tome 1 du Contrat de Rivière
- Tome 2 du Contrat de Rivière
- Tome 3 du Contrat de Rivière

Suivez l'actualité liée au Contrat de Rivière et aux actions associées sur la page Facebook **Agir ensemble pour le bassin versant de l'Huveaune**